



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 397.22 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Le règlement a été adopté en séance extraordinaire le lundi 16 janvier 2023 à 20 h 30.

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 24^e jour du mois de janvier deux-mille-vingt-trois.

Myrienne Bouchard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 24 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de janvier deux-mille-vingt-trois.

Myrienne Bouchard

Directrice générale et greffière-trésorière